



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-067**

**\* \* \***

**Objet :**

**Dénomination de voie.**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quatorze et le dix-neuf juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - DEJEAN Anne Marie à LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelonne à GOMEZ René

**Absents :** ADELAERE Sylvain

Convocation du 12 juin 2014

Madame Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, Monsieur le Maire, Jean-François SOTO, présente aux membres de l'assemblée l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune.

Il propose d'attribuer les dénominations suivantes :

- voie du lotissement « Les Terrasses de Pioch Courbi » = Chemin Verdesca.
- voie du lotissement « Les Chèvrefeuilles » = rue des Chèvrefeuilles

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- Emet un avis **FAVORABLE** aux dénominations de voies citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO